

REPUBLIQUE FRANÇAISE—
DEPARTEMENT DE LA VENDEE—
VILLE DES SABLES D'OLONNE—
Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 15 avril 2024
-----**DELIBERATION N° 32****OBJET : DÉNOMINATION DE VOIES**

L'an deux mille vingt quatre, le quinze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal des Sables d'Olonne se sont réunis Salle du conseil de la Mairie annexe de la Jarrie, sise 4 rue des Sables aux Sables d'Olonne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le neuf avril deux mille vingt-quatre (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivité Territoriales).

PRESENTS : BARRETEAU Jacques, BRANDET Claire, CASSES Jean-Eudes, CHAPALAIN Jean-Pierre, CHENECHAUD Nicolas, CHEREAU Donatien, COMPARAT Annie, DEJEAN Jean-François, DELPIERRE Christine, DEVOIR Robert, GINO Corine, HECHT Gérard, HORDENNEAU Dominique, LADERRIERE Sophie, LAINE Maryse, LOPEZ Sophie, MAESTRIPIERI Dominique, MAUREL Mauricette, MONGELLAZ Gérard, MOREAU Yannick, PARISSET Lionel, PECHEUL Armel, RIVALLAND Bruno, ROUMANEIX Nadine, ROUSSEAU Lucette, SIX Jean-Yves, VRAIN Isabelle, VRIGNON Francine, YOU Michel, JEGU Didier, MEZIERE Alexandre, GUILLARD Georges, BRULARD Elise, CHAIGNE Nicolas, VERMERIE Sophie, DAVESNE Daniel.

ABSENTS EXCUSES : BOURGET Anthony donne pouvoir à GUILLARD Georges, BRICARD Guy donne pouvoir à RIVALLAND Bruno, GUAY Frédérique donne pouvoir à PECHEUL Armel, HERBRETEAU Jennifer donne pouvoir à CHEREAU Donatien, PERON Loïc donne pouvoir à HORDENNEAU Dominique, PINEAU Florence donne pouvoir à COMPARAT Annie, ROZO-LUCAS Orlande donne pouvoir à BRULARD Elise.

ABSENTES : HELLIO-ROUILLARD Françoise, POTTIER Caroline.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Robert DEVOIR a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 45
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 43

REPUBLIQUE FRANÇAISE—
DEPARTEMENT DE LA VENDEE—
VILLE DES SABLES D'OLONNE—
Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 15 avril 2024
-----**DELIBERATION N° 32****OBJET : DÉNOMINATION DE VOIES**

Il est nécessaire pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, l'intervention des secours, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Si le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire, il appartient au Conseil Municipal, par délibération, de déterminer le nom à donner aux rues et places.

Dans ce cadre, il convient de procéder à la dénomination sur le territoire de 3 nouvelles voies suite à l'autorisation de plusieurs opérations.

1. Opération LODGIM - rue de Beaumont

Dans le cadre de l'opération portée par le lotisseur LODGIM, rue de Beaumont, prévoyant la réalisation de 8 logements individuels, il convient de procéder à la dénomination d'une nouvelle voie desservant le nouveau lotissement « Beauséjour » : impasse des Forsythias.

2. Opération PHILIPPE PETIT PROMOTEUR – Avenue de Talmont

Dans le cadre de l'opération portée par PHILIPPE PETIT PROMOTEUR, Avenue de Talmont, prévoyant la réalisation de 7 logements individuels, il convient de procéder à la dénomination d'une nouvelle voie desservant le nouveau lotissement « Le Petit Pâtis » : impasse du Ruisset.

3. Opération Vendée Logement ESH – rue du Pas Mauvais

Dans le cadre de la construction de 5 logements par Vendée Logement ESH, une nouvelle voie est créée. Celle-ci se situant dans le prolongement nord-ouest de l'actuel rue du Pas Mauvais, il est préférable de maintenir la dénomination actuelle afin de permettre l'adressage des futurs riverains.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, réunie le 8 avril 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **DE DÉNOMMER la voie desservant l'opération Beauséjour :**
Impasse des Forsythias,
- **DE DÉNOMMER la voie desservant l'opération Le Petit Pâtis :**
Impasse du Ruisselet,
- **DE PROLONGER la rue du Pas Mauvais pour desservir l'opération de Vendée Logement ESH,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document entrant dans le cadre de la délibération.**

Fait et délibéré aux Sables d'Olonne
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Yannick MOREAU



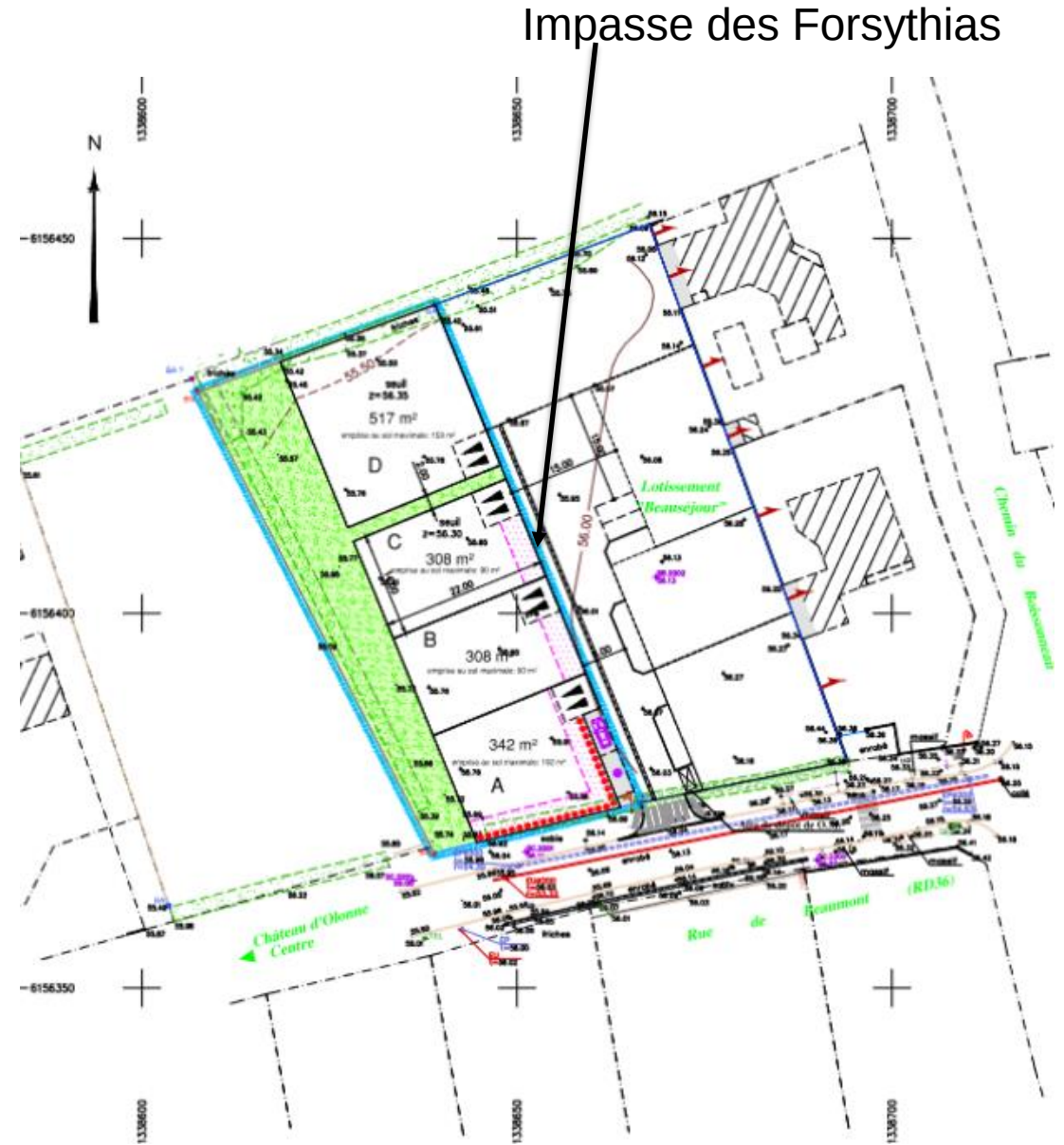
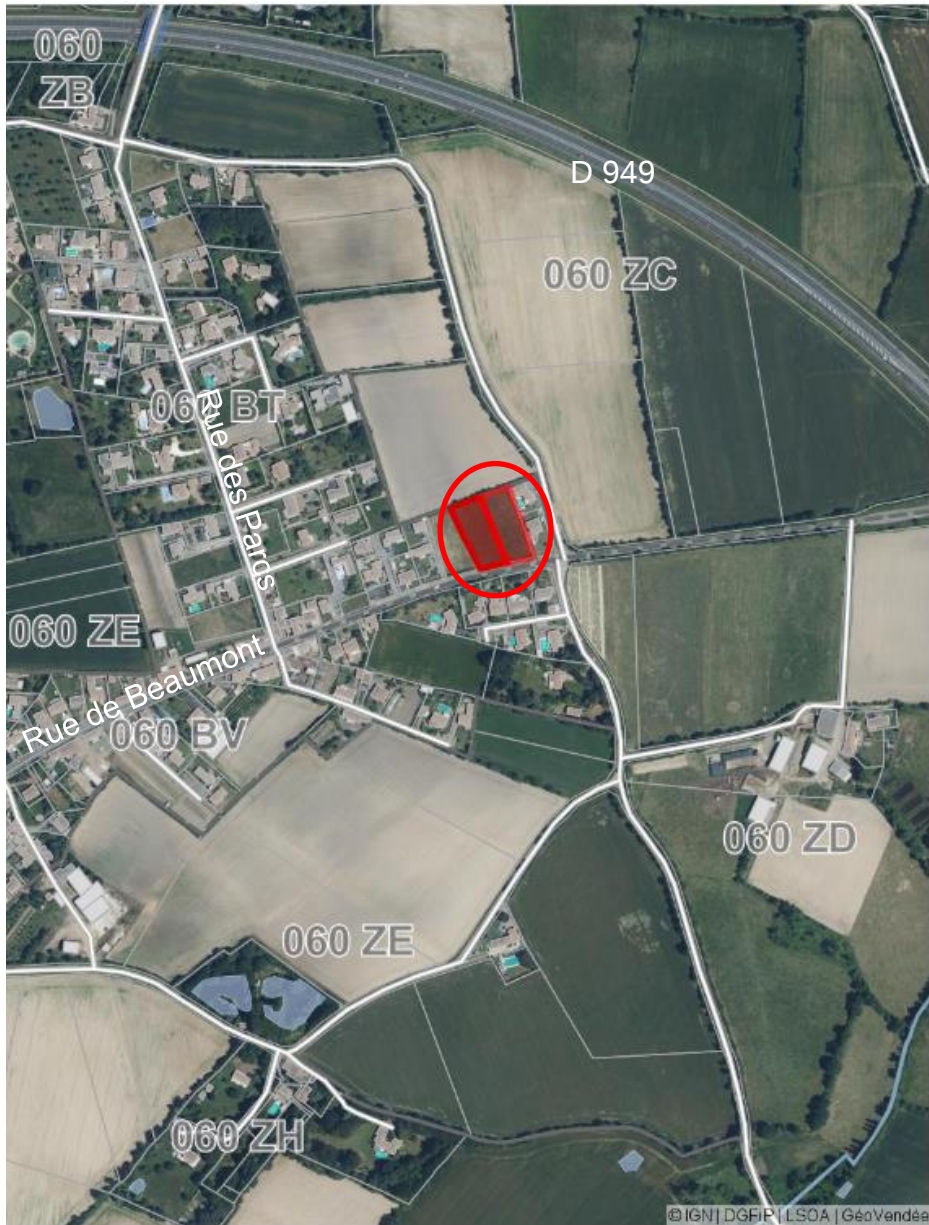
Signé par : Yannick MOREAU
Date : 23/04/2024
Qualité : Maire des Sables d'Olonne

Maire des Sables d'Olonne

Nb : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil municipal dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- *A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- *Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

Dénomination voie – Lotissement Beauséjour



Dénomination voie – Lotissement Le Petit Pâtis



Impasse du Ruisselet



